

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS CONTRAT DE FILIÈRE

GT n°1, Réunion du 18 octobre 2016

**Orientation stratégique :
Donner un nouvel élan à l'action interprofessionnelle
Projet d'intégration post-réunion**

Conformément aux éléments de méthode présentés lors de la réunion commune aux trois groupes de travail, le 30 septembre, il n'est pas établi de comptes-rendus ou relevés de décisions des réunions de groupes de travail, mais une restitution rédigée des thèmes abordés selon un format permettant ensuite, de manière plus opérationnelle, leur intégration « en l'état » dans le PRFB et le contrat de filière.

La présente restitution s'inscrit dans l'esprit d'un travail itératif de rédaction de ces documents.

Il s'agit d'une première version appelée à évoluer selon les propositions des services, organismes et participants au groupe de travail impliqués dans la réflexion, qui sont donc invités à faire toutes observations et propositions d'amélioration jugées utiles.

La rédaction proposée repose à la fois sur :

- les contributions écrites réalisées par les acteurs de la filière au cours de l'été ;
- les orientations stratégiques, orientations et enjeux identifiés dans les plans d'action, programmes ou contrats nationaux et régionaux pris en compte ;
- les contributions orales formulées par les participants au groupe de travail.

Les interventions en réunion de groupe de travail ont parfois pu conduire à évoquer des sujets qui avaient plus naturellement vocation à être valorisés sous d'autres orientations stratégiques. Elles ne sont à ce titre pas restituées dans la présente note, mais sont susceptibles d'apparaître dans les documents d'intégration des réflexions d'autres groupes de travail.

Pour des raisons liées à la nécessité de définir un cadre d'actions clés sur des bases ambitieuses mais réalistes, l'annexe « synthèse des actions à mettre en œuvre » ne reprend que les actions les plus emblématiques du projet de programme/contrat, qui auront vocation à être priorisées, confiées à un ou des pilotes et faire l'objet d'un suivi de mise en œuvre. Les orientations stratégiques et les objectifs proposés dans le corps du document constituent toutefois un référentiel plus général pour la dynamique de filière, en application duquel les acteurs, selon les cas, soit développent déjà des actions dans le cadre des interventions qui leur sont propres, soit pourront éventuellement être conduits à engager de nouvelles actions à l'avenir, selon les décisions de leurs instances compétentes.

L'intégration proposée, en ce qu'elle comporte des orientations stratégiques et opérationnelles qui relèvent d'une validation à un échelon adapté de la gouvernance, garde le statut de document de travail, n'engage pas les parties prenantes et ne préjuge pas de la rédaction finale qui sera intégrée dans le PRFB et le contrat de filière en particulier tant qu'elle n'aura pas été débattue et validée en CRFB.

SOMMAIRE

AXE STRATÉGIQUE I	
DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE.....	3
Objectif n°I.1 : Refonder la gouvernance et les orientations stratégiques	3
Objectif n°I.2 : Penser et agir collectivement	4
Objectif n°I.3 : Mobiliser et diffuser l'information au service de la filière	5
ANNEXE.....	8
SYNTHÈSE DES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE.....	8

AXE STRATÉGIQUE I

DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE

Objectifs :

- I.1 : Refonder la gouvernance et les orientations stratégiques
- I.2 : Penser et agir collectivement
- I.3 : Mobiliser et diffuser l'information au service de la filière

Objectif n°I.1 : Refonder la gouvernance et les orientations stratégiques

La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a redéfini la carte administrative des régions.

En région Grand Est, trois interprofessions régionales coexistent, chacune dans le périmètre des régions « historiques » constituant désormais le nouveau territoire : GIPEBLOR en Lorraine (créée en 1971), VALEUR BOIS en Champagne Ardenne (1993) et FIBOIS-Alsace en Alsace (1995).

Ces trois structures ont développé une bonne dynamique d'actions au service de la filière forêt bois en régions, qui leur permet de bénéficier d'une forte reconnaissance et en font des structures pivots pour les professionnels.

En fonction des attentes et des problématiques rencontrées dans les anciennes régions, des thématiques de travail analogues ont pu être développées, tandis que d'autres sont plus spécifiques selon les territoires. De même, les choix de gouvernance et de modalités de fonctionnement sont parfois différents.

L'interprofession revêt un rôle de première importance au regard des stratégies et des actions de filière. Face à la force des enjeux et aux nouvelles opportunités de développement qui s'ouvrent à la filière dans le Grand Est, il est capital que l'interprofession puisse rapidement s'affirmer comme un interlocuteur parfaitement structuré, représentatif et efficace selon ce nouveau référentiel territorial, à l'interface entre les pouvoirs publics et les acteurs professionnels qu'elle représente.

Repenser la gouvernance

Les interprofessions du Grand Est ont un statut associatif. Elles ne rassemblent pas nécessairement le même type de membres ou

d'acteurs. On retrouve également, dans leur gouvernance, des différences sur le poids donné aux entreprises et aux organisations professionnelles, ainsi que sur la nature des activités professionnelles représentées.

Enfin, certaines interprofessions et d'autres non, réalisent une animation ou intègrent certaines fonctions pour le compte d'autres structures de la filière forêt bois (certification forestière,...).

En mai 2016, les trois interprofessions de la forêt et du bois ont confié à un bureau d'études une mission visant à mobiliser un appui pour redéfinir leur gouvernance, leur organisation et leur modes de fonctionnement dans le nouveau contexte régional, ainsi que préciser les conséquences juridiques, financières et administratives en fonction des scénarios qui seront proposés.

C'est dans ce cadre que l'interprofession définira les orientations de gouvernance qui lui permettront de relever le défi d'une structure forte, à laquelle en appellent les professionnels de la filière, répondant aux enjeux du nouveau format territorial.

Etablir les priorités stratégiques et programme d'actions

L'interprofession est à la fois :

- un lieu de réflexion, d'analyse et de prospective régionale pour la filière ;
- une structure d'animation, d'expertise, de réalisation et de coordination d'actions au bénéfice collectif des acteurs de la filière ;
- le porte-parole de l'ensemble des acteurs de la filière devant les pouvoirs publics ;
- le chef de file de la communication de filière.

L'interprofession définira ses priorités stratégiques en fonction des attentes et des besoins identifiés par les professionnels pour le

développement économique de la filière forêt bois du Grand Est. Ces priorités sont appelées à s'intégrer dans l'environnement général des orientations du contrat de filière et du programme régional de la forêt et du bois.

Pour son pilotage opérationnel, elle établira un programme d'actions. Dans ce programme, il sera apporté la vigilance nécessaire à optimiser l'action en région en complémentarité avec les

initiatives engagées ou planifiées à l'échelon national et aux fins d'adaptation de l'action aux spécificités du territoire régional.

L'ensemble des orientations qui impliquent l'interprofession est suggéré par la suite, au sein des objectifs I.2 et I.3, sous réserve des décisions des professionnels, dans le cadre des conseils d'administration de l'interprofession.

Objectif n°I.2 : Penser et agir collectivement

Organiser l'animation

L'animation est appelée à s'organiser par priorité sur les enjeux liés aux missions « de base » de l'interprofession et ceux qui sont

plus particulièrement significatifs pour la structuration de la filière en région.

Les enjeux suivants sont identifiés :

Tableau 1 – Enjeux d'animation pour l'animation interprofessionnelle

Enjeux de base	Enjeux significatifs en région
<ul style="list-style-type: none"> - développer les usages et les marchés du bois - accompagner les acteurs de la filière par l'information, la mise en relation, la formation et le développement de synergies et partenariats - promouvoir la filière (métiers, entreprises, produits,...). 	<ul style="list-style-type: none"> - renouveler et améliorer la ressource - mobiliser le bois - constituer des groupements de mutualisations - organiser la commercialisation en circuits courts - développer la construction et la rénovation bois - lever les freins à l'innovation - intégrer les dynamiques transfrontalières

Renforcer les liens entre les acteurs économiques

Les interprofessions permettent de réunir très largement l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois, qui ont vocation à échanger sur leurs besoins, leurs problématiques, développer des innovations, assurer la promotion de la filière, etc. Il est nécessaire de renforcer les liens entre les différents maillons de la filière afin d'affirmer des dynamiques collectives

De manière à donner à la filière toute la lisibilité interne sur son organisation et à révéler son potentiel de travail collectif, l'interprofession sera invitée à établir un annuaire des acteurs, précisant le champ de compétences et les missions de chacun d'entre eux.

Afin de nourrir et consolider progressivement les liens opérationnels, elle sera appelée à prioriser son intervention sur des actions visant à favoriser les transversalités et synergies pour structurer la filière régionale, en référence aux enjeux précédemment identifiés. Il pourrait s'agir en particulier de la mise en place de

groupes de réflexion pilotés par l'interprofession, mixant les origines et les cultures, afin d'identifier des solutions concrètes face à des enjeux clés pour la structuration de la filière¹.

L'interprofession pourrait également, au besoin, se voir confier par ses adhérents le pilotage de programmes structurés de mobilisation du bois, afin que la politique de dynamisation de la récolte soit conduite en lien étroit avec les enjeux d'une approche intégrée de l'amont à l'aval de la filière.

Mutualiser la connaissance et la veille sur les industries de la filière avec les acteurs institutionnels

Dans l'ancienne région Lorraine, un groupe de travail permanent, dénommé « GT Bois », avait été constitué pour favoriser le partage de l'information sur les industries de la filière

¹ Par exemple, les solutions à envisager face à la faiblesse de la filière sur le segment de la production industrielle entre l'activité de sciage et les besoins de l'aval en produits techniques élaborés, qui constitue un problème crucial.

entre l'interprofession, le Conseil régional, le Conseil départemental des Vosges, la DIRECCTE et la DRAAF.

Ce groupe de travail permet de mutualiser l'information sur la conjoncture régionale, la situation des entreprises et de leurs projets, l'état d'avancement des dossiers collectifs et individuels concernant la filière dans les différents domaines d'intervention économique (R&D, études, investissements,...). Il permet en particulier, dans l'intérêt de la filière et de ses entreprises, d'identifier précocement les projets, de coordonner et d'optimiser la mobilisation des dispositifs d'intervention des différents financeurs.

Il apparaît judicieux d'extrapoler cette structure au nouveau format régional.

Le GT Bois de la région Grand Est associera l'interprofession, le Conseil régional, la DIRECCTE et la DRAAF. L'ADEME, la DREAL (construction bois, transport), le secrétariat régional aux affaires régionales et européennes (commissariat au redressement productif) pourront, de manière ponctuelle selon les ordres du jour, également être invités à participer aux réunions.

Objectif n°I.3 : Mobiliser et diffuser l'information au service de la filière

Assurer la veille économique

Les entreprises de la filière forêt-bois sont susceptibles de s'inscrire sur des marchés d'une nature très différenciée (construction, ameublement, emballage, papier, chimie du bois, énergie,...). Par ailleurs, certains produits relèvent d'un positionnement sur un marché de masse, tandis que d'autres relèvent d'un marché de niche. Une bonne connaissance des marchés et de leurs évolutions prévisibles est nécessaire pour fonder une stratégie d'entreprise et au besoin l'adapter avec toute l'anticipation nécessaire.

Le plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois a retenu la mise en place d'un observatoire économique mutualisé et le contrat de filière du CSF-Bois a précisé les engagements des professionnels (constitution d'un outil de veille économique et de flux de la matière) et de l'Etat (objectifs, gouvernance et financement de l'outil).

Le mandat confié au GT Bois sera validé en commission régionale de la forêt et du bois.

Stimuler le développement des groupements et des mutualisations

Le développement de la mutualisation à tous les niveaux de la filière, de la gestion sylvicole aux industries de la seconde transformation, est un enjeu majeur afin de gagner en compétitivité.

Il peut s'agir par exemple de travailler collectivement sur des thématiques d'innovation, d'export, de veille commerciale, de faciliter les réponses à des appels d'offres, d'organiser des groupements commerciaux transverses, etc.

Ce développement ne peut s'envisager de manière efficace sans une animation dédiée, portée par l'interprofession.

L'interprofession sera invitée à préciser, dans son programme d'actions, les priorités sur lesquelles elle se propose de mettre l'accent en matière de mutualisation, afin de concourir à la structuration de la filière.

En mars 2016, France Bois Forêt (FBF), France Bois Industries Entreprises (FBIE) et le Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (CODIFAB) ont lancé l'outil dit de « veille économique mutualisée » (VEM). En signant avec l'Etat, qui en assure le financement, ce partenariat pour un meilleur suivi économique, les entreprises et les industries de la filière bois pourront mieux répondre aux besoins des marchés et des objectifs stratégiques des donneurs d'ordres. Elles pourront aussi s'orienter plus efficacement vers des marchés d'avenir, à valeur ajoutée, pour créer de la richesse et développer des emplois².

² Grâce à un site internet dédié, il sera possible à chacun de consulter l'actualité économique d'un secteur ou d'une branche d'activités déterminés et d'en extraire les données sous forme de tableaux et de graphes, favorisant une meilleure visibilité à l'ensemble des organisations professionnelles. Cette VEM

Compte tenu des développements ainsi engagés à l'échelon national, l'interprofession régionale se chargera d'assurer le porter à connaissance de l'outil VEM et d'en favoriser l'appropriation par les acteurs de la filière.

L'interprofession sera invitée à mettre en place un observatoire économique Grand Est pour la filière, selon l'objectif de collecte et d'analyse de données économiques qui ne seront pas diffusées par la VEM, dont les notes de conjonctures sollicitées par les professionnels, ainsi que de relais d'études d'intérêt régional.

Cet observatoire pourrait également intégrer la dimension transfrontalière compte tenu des opportunités potentielles sur des marchés de proximité susceptibles de requérir un fort niveau d'attention pour les acteurs industriels.

Assurer la veille technologique sur les nouveaux produits et les nouvelles techniques

La veille technologique s'entend comme un processus de mise à jour permanent ayant pour objectif l'organisation systématique du recueil d'informations sur les acquis scientifiques, techniques et relatifs aux produits, procédés, méthodes et systèmes d'informations.

Les entreprises innovantes de petite taille qui renouvellent leurs gammes de produits s'inspirent souvent de ceux déjà existants sur le marché, tandis que plus de trois entreprises innovantes de grande taille sur quatre proposent des produits qui n'avaient pas de précédents sur le marché.

Pour les petites et moyennes entreprises, qui n'ont ni les moyens ni le temps nécessaire à y consacrer, il est essentiel qu'elles puissent s'appuyer sur des relais de diffusion de l'information sur les développements technologiques et de l'innovation.

L'interprofession pourrait, le cas échéant, assurer une veille de premier niveau sur les nouveaux produits et les nouvelles techniques.

Cette veille ne préjuge pas du recours éventuel à des prestations de service auxquelles les industriels sont susceptibles de recourir (veille personnalisée), ainsi que des initiatives spécifiques qui pourraient être engagées par d'autres acteurs en région.

rassemblera l'intégralité des données économiques de la filière et des actions déjà réalisées et financées par les professionnels.

Relayer l'information sur les normes et réglementations s'appliquant à la filière bois

L'exercice d'une veille sur les normes et réglementations s'appliquant à la gestion sylvicole, aux travaux d'exploitation forestière et aux activités industrielles de la filière bois en région est également d'intérêt.

L'interprofession sera invitée à analyser les contours et limites d'une telle veille, afin d'en déterminer les conditions de faisabilité opérationnelle. Cette analyse pourrait intégrer, en opportunité et en faisabilité, l'extension de la veille au périmètre des pays transfrontaliers.

Informier sur les appuis disponibles en matière de conseil et d'aides financières

Différents dispositifs d'appui économique aux entreprises sont disponibles, toutefois les TPE et PME en ont souvent une connaissance imprécise. La diversité des dispositifs et des intervenants (Conseil régional, Bpifrance, services de l'Etat, ADEME, agences de l'eau,...) susceptibles d'intervenir en appui constitue un facteur supplémentaire de complexité, qui peut parfois susciter un renoncement à solliciter des aides économiques, alors même qu'elles permettraient de conforter la viabilité des investissements.

Il existe donc des freins potentiels à l'accès aux aides, qui sont susceptibles d'être atténués en mettant en place des actions visant à en favoriser une connaissance ciblée selon les besoins des entreprises.

Aux fins de facilitation, l'interprofession sera invitée à examiner la faisabilité d'un portail internet, selon une structure simple et requérant peu de développement, offrant aux acteurs de la filière un premier niveau d'information sur les aides aux entreprises par un renvoi ciblé vers les pages web des acteurs de l'accompagnement économique.

Structurer l'information prospective sur l'approvisionnement de la première transformation

Le PNFB demande à ce qu'une commission prospective sur l'approvisionnement de la première transformation soit mise en place dans le cadre des commissions régionales de la forêt et du bois.

L'interprofession sera invitée à porter la réflexion sur cette question, en vue d'aboutir in fine à une approche territoriale structurée de l'adéquation de l'offre aux besoins.

Il s'agirait de faciliter l'approvisionnement des filières implantées en région (sciage, trituration,...) en partageant avec les différentes parties prenantes, une fois par an, sur les besoins de l'aval, les capacités des entreprises de mobilisation et les perspectives d'offres de l'amont forestier. Cette action apparaît d'autant plus pertinente qu'elle permet de raisonner, selon les propositions faites par nombre d'acteurs, en partant des marchés (le produit commercialisé) puis en remontant vers la transformation et la gestion sylvicole.

Une méthodologie devrait être établie pour la caractérisation des besoins de l'aval et des capacités des entreprises de mobilisation. Afin d'identifier les perspectives d'offre de l'amont il s'agirait également de développer, en liaison avec l'ONF et le CRPF, des méthodes permettant de disposer d'une approche sur les volumes mobilisables selon les caractéristiques des peuplements et les objectifs de récolte pouvant être déduits des aménagements forestiers (forêt publique) et des documents de gestion durable (forêt privée).

Décliner l'information en intégrant la dimension transfrontalière de la région

Intégrer la dimension transfrontalière de la région dans la tenue à disposition de l'information constitue un enjeu transverse.

Cet enjeu est essentiel afin de valoriser toutes les potentialités des marchés de proximité, mais également afin de bénéficier de l'enrichissement des réflexions sur le traitement d'autres enjeux propres à la filière.

En particulier, les analyses de filière pilotées par les pays transfrontaliers du Grand Est ainsi que les études comparatives entre les filières de nos pays respectifs sont susceptibles de présenter un grand intérêt pour en tirer des enseignements et stimuler la capacité à développer de nouvelles orientations.

La dimension transfrontalière a par ailleurs vocation à imprégner la réflexion sur plusieurs composantes d'exercice de la veille telle que définie précédemment.

Faire connaître les produits et savoir-faire de la filière en région

Le consommateur doit pouvoir disposer d'une lisibilité sur les produits et les savoir-faire disponibles en région.

De même, aux échelons intermédiaires de la filière, les acteurs industriels doivent pouvoir disposer d'une lisibilité sur l'offre de produits transformés susceptibles de répondre à leurs attentes au regard de leurs propres enjeux de production ou d'utilisation. En particulier, il existe en région des professionnels qui sont désormais en mesure de fabriquer des produits technologiques (bois aboutés, panneaux de bois collés, bois traités thermiquement,...) et qui pourraient satisfaire une demande selon des circuits de proximité, pour peu qu'ils soient clairement identifiés et sollicités à cet effet.

Il s'agit à la fois d'un enjeu de développement économique territorial, de diversification des marchés des produits bois par des usages nouveaux, de réponse à des besoins potentiels des consommateurs finaux ou des acteurs de la deuxième transformation, de développement durable en favorisant les flux de proximité.

L'interprofession sera invitée à établir un annuaire régional des produits et des savoir-faire de la filière.

Afin de favoriser la diffusion de la connaissance des savoir-faire régionaux et des capacités de production au sein de la filière, d'autres voies possibles d'action pourraient être mobilisées, par exemple :

- des visites de scieries régionales à destination des acteurs de la deuxième transformation, dont les productions seraient susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- le développement des contacts personnalisés entre les entreprises de la filière sous la forme de journées techniques ou de séances de « speed-meeting »³, susceptibles d'être organisées en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie.

³ Les objectifs poursuivis sont notamment d'étendre le réseau relationnel avec de nouveaux clients, fournisseurs ou partenaires, de développer plus rapidement des contacts de proximité, de faire connaître l'entreprise sur son territoire, de découvrir de nouvelles potentialités ou des services jusqu'alors non identifiés.

ANNEXE
SYNTHÈSE DES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

Orientation stratégique	Objectif	Action	Pilote(s)	Priorité (*)
Donner un nouvel élan à l'action interprofessionnelle	Refonder la gouvernance et les orientations stratégiques	Etablir le programme d'actions en lien avec les orientations-cadres nationales et régionales		
	Penser et agir collectivement	Mettre en place le groupe de travail (GT) bois		
	Mobiliser et diffuser l'information au service de la filière	Mettre en place l'observatoire économique		
		Développer la veille technologique sur les nouveaux produits et les nouvelles techniques		
		Structurer l'information prospective sur l'approvisionnement de la première transformation		

- priorité 1 : action de première importance appelant une forte attention et une traduction opérationnelle rapide en phase de mise en œuvre des PRFB/Contrats de filière.
- priorité 2 : action d'importance mais susceptible soit de requérir un niveau d'attention moins soutenu soit d'impliquer une traduction opérationnelle plus exigeante, qui suppose de s'inscrire dans la durée.
- priorité 3 : action d'intérêt mais pouvant éventuellement appeler un traitement différé au regard des autres priorités.